Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Saône-et-Loire

Service inter-départemental de gestion des AESH

Fiche à destination de :

Responsables de PIAL

Services de gestion

Service(s) rédacteur(s) : SIG-AESH Date de mise à jour : 17/06/2021

FICHE n°4	☐ TECHNIQUE DE GESTION
	☐ INFORMATIVE
	☑ DE PROCEDURE

nodalités d'organisation du recrutement des candidats aux emplois d'accompagnant d'élèv

Le SEI départemental réceptionne les candidatures des personnels à partir de l'application académique PARC. Il recense dans un tableau les coordonnées des personnels intéressés et vérifie leurs diplômes ou expériences professionnelles. Le cas échéant, il informe le candidat de la non validité de sa demande.

Le SEI départemental organise les campagnes de pré-recrutement qui se tiennent en fonction des calendriers fixés par chaque DSDEN. Le SEI départemental doit veiller à disposer d'un vivier de candidats potentiels suffisant pour répondre aux besoins d'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Le SEI départemental se charge de préparer par commission les dossiers des candidats sélectionnés. Ces documents sont adressés au secrétariat de la circonscription support ou du PIAL, où sera accueilli le ou les commissions de pré-recrutement. Ce point est à définir dans chaque département.

Les commissions sont composées de 2 à 3 personnes maximum : un enseignant référent de secteur ou coordonnateur départemental, un représentant du PIAL et un représentant du 1^{er} degré (IEN, CPC, directeurs,...)

Une fois les dates fixées, le SEI départemental se charge de convoquer les candidats (toutes les 30 minutes : 20 minutes d'entretien avec le candidat + 10 minutes d'échange entre membre de la commission). La liste est adressée aux secrétariats des IEN ou du PIAL en charge de l'accueil des commissions de pré-recrutement.

en



Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Saône-et-Loire

Service inter-départemental de gestion des AESH

Le SEI départemental joint à son envoi les dossiers des agents, le modèle de grille d'évaluation académique et les consignes de la directrice académique ou du directeur académique sur l'organisation des entretiens.

Le secrétariat de l'IEN ou du PIAL se charge de réserver les salles et de préparer l'impression des documents d'évaluation utiles aux entretiens.

Une fois les commissions de pré-recrutement terminées, les membres adressent au SEI départemental les grilles d'évaluation individuelles sur lesquelles sont précisées l'appréciation du candidat et les éventuelles observations, ainsi que la fiche de renseignement complétée par le candidat.

A partir des grilles d'évaluation communiquées par la commission de pré-recrutement, le SEI départemental informe les candidats des résultats. Seuls les SEI départementaux ont la compétence pour procéder au recrutement, selon les besoins identifiés.

Le SEI départemental informe l'intéressé de son recrutement avec la liste des pièces à retourner pour sa prise en charge. Si le candidat retenu exerce en PIAL, le coordonnateur du PIAL est mis en copie de cet envoi. Le candidat, est également invité à prendre contact avec le coordonnateur du PIAL pour obtenir son positionnement au sein des écoles et établissements du PIAL. Il en est de même pour les AESH exerçant dans des écoles ou établissements hors PIAL.

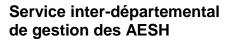
Le SEI départemental adresse une copie de la fiche de renseignement au PIAL ou à l'école/établissement.

L'AESH retourne les pièces utiles à sa prise en charge administrative et financière, soit au SIG AESH s'il est recruté sur le titre 2, soit au lycée Niépce-Balleure s'il est recruté sur le Hors titre 2 (cela lui est précisé dans le mail qui lui est adressé).

Le SEI départemental procède à la vérification des pièces, à l'extrait du casier judiciaire de l'agent, aux dossiers FIJAIS et FIJAIT.

Le contrat et le procès-verbal d'installation sont établis et adressés par le SIG AESH ou le lycée mutualisateur Niépce-Balleure à l'adresse fonctionnelle du PIAL ou de l'école/établissement d'exercice pour signature par l'intéressé.

NOM:.....





Fiche pour le recrutement des personnels AESH

Commission de recrutement du

Questions communes aux commissions :	Compétences / aptitudes à vérifier au cours de l'entretien :
Question 1 : motivations	Présentation (savoir-être, qualit d'expression) :
Question 2 : expérience et connaissance du nandicap et appréhension du handicap :	Aisance d'élocution :
Question 3 : discrétion, en particulier avec les amilles : :	Capacité d'écoute, d'analyse et de réactivité :
Question 4 : positionnement au sein de l'équipe rôle et missions de chacun des acteurs) :	Posture / détermination :



Décision du jury : □ entretien très satisfaisant	Préconisation de la commission sur le niveau d'enseignement dans lequel le candidat est en capacité d'évoluer (attention, il ne s'agit pas de recueillir les préférences du candidat mais d'apporter un éclairage pour les services en charge de son affectation : PIAL et/ou SEI départementaux) Indifférent
☐ entretien satisfaisant	☐ Maternelle
\square entretien insuffisant	\square Élémentaire
	☐ Collège
	☐ Lycée
☐ Candidat absent à l'entretien	Motif invoqué :
Nom - prénom du président de la commission :	Nom - prénom d'un membre de la commission :
Signature	Signature

Accompagnant d'élèves en situation de handicap

Fiche individuelle de renseignement Préalable au recrutement

Etat Civil				
□ Madame □ Monsieur				
Nom – Prénom		Nom de naissance		
Date et lieu de naissance (préciser le n° du département et l'arrondiss	eme	nt pour Paris / Lyon / Marseille)		
Si naissance à l'étranger, préciser :				
- les nom et prénom du père				
- les nom (de naissance) et prénom de la mère				
Situation familiale : □ célibataire □ marié(e) □ pacsé(e) □ d	ivorc	xé(e) □ veuf(ve) Nombre d'enfant(s) à charge :		
Nationalité :				
Adresse:				
☎ fixe				
Code postal : Ville :				
Adresse électronique :				
·				
Conditions de recrutement				
☐ Titulaire d'un diplôme dans le domaine de l'aide à la personne	et / ou	☐ Expérience professionnelle acquise en CUI missions « aide à la scolarisation d'élèves handicapés»		
Joindre une copie de votre (vos) diplômes		Joindre une attestation de votre (vos) employeurs		
préciser le ou les intitulé(s) :		Pour postuler à un contrat AESH, vous devez justifier d'une		
		expérience professionnelle de <u>1 an</u> (au moins 9 mois effectifs		
		hors vacances scolaires d'été), sous contrat unique d'insertion,		
		<u>auprès d'élèves en situation de handicap</u> , scolarisés dans un établissement scolaire de l'éducation nationale.		
		ctabilissement socialité de l'éducation nationale.		
Divers				
Permis de conduire : □ oui □ non □ en cours / Véhicule : □ oui □ non				
Par rapport à votre domicile, vous pouvez intervenir dans un secteur de :				
□ entre 0 et 20 km				
□ plus de 20 km				

Fait à Signature Le